

Madame la Conseillère fédérale
Doris Leuthard
DETEC
Koehrgasse 6
3003 Berne

Par email :
info@are.admin.ch

Genève, le 26 avril 2018

Consultation : projet d'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

Madame la Conseillère fédérale,

En date du 17 janvier dernier, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mis en consultation le projet d'arrêté fédéral cité en titre.

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre économiques. La CCIG compte plus de 2 500 entreprises membres.

Compte tenu de l'importance du développement de l'agglomération pour l'économie genevoise et le Grand Genève dans son ensemble, la CCIG tient à faire part de sa position sur le projet en consultation.

Réponses au questionnaire de consultation

Généralités concernant le projet mis en consultation

1. Approuvez-vous les points essentiels du projet mis en consultation ?

La CCIG, en tant qu'association qui représente les intérêts économiques genevois, est surprise des premières propositions formulées à l'égard du Grand Genève dans la consultation, et surtout de la faiblesse des moyens évoqués à ce stade pour le financement des infrastructures prioritaires de transports.

A l'inverse de l'accompagnement des premier et deuxième projets d'agglomération, avec 186 respectivement 204 millions de francs de contributions fédérales réservées sur le Fonds d'Infrastructure, le Projet d'agglomération de la troisième génération obtiendrait seulement 38,8 millions de francs de crédits fédéraux provenant du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) entre 2019 et 2022. Le montant global de la contribution fédérale

alloué au trafic d'agglomération pour la troisième génération de projets serait ainsi réduit d'un tiers par rapport aux projets de première et de deuxième génération.

Le Grand Genève concentre une des plus fortes croissances d'Europe. Selon le projet de territoire du Grand Genève, adopté en 2016 : « Le nombre d'emplois du Grand Genève s'élèverait à 602 000 en 2030 et s'accroîtrait donc de 110 000 (+22%) »¹. Selon les projections de la Confédération², la population résidente du canton de Genève devrait croître de quelque 16% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2015, soit davantage que la moyenne nationale (14,4%).

Contrairement à d'autres agglomérations, le canton de Genève ne peut pas compter sur un réseau RER dense, reliant les principaux centres régionaux au cœur de l'agglomération. Le trafic notamment pendulaire se retrouve inmanquablement absorbé par le réseau routier, contribuant ainsi à son engorgement chronique.

Le Grand Genève présente donc une conjonction entre une croissance démographique forte, une concentration des emplois au cœur de l'agglomération et un trafic pendulaire très important entre le centre et la périphérie. En plus, le marché de l'emploi genevois draine une main d'œuvre en provenance d'un bassin géographique toujours plus large. Le nombre d'actifs étrangers frontaliers travaillant à Genève a doublé en dix ans. Par ailleurs, l'impôt à la source prélevé auprès des travailleurs frontaliers résidant dans la partie française de l'agglomération contribue significativement au financement de l'impôt fédéral direct.

Rappelons que ces développements contribuent également à ce que le canton de Genève soit deuxième canton contributeur de la péréquation financière. Les contributions importantes reflètent indubitablement la bonne santé économique du canton, elle-même tributaire de la vitalité de son agglomération.

Eu égard à ce qui précède, la CCIG souligne

- premièrement, **l'importance du mécanisme fédéral** des projets d'agglomération dans le développement et la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise et dans l'accompagnement de son dynamisme.
- deuxièmement, **la réalisation indispensable des infrastructures de la région** qui soutiennent le développement harmonieux et efficace de celle-ci afin de permettre à l'agglomération genevoise de continuer à jouer pleinement son rôle de moteur économique et poursuivre sa forte contribution à la péréquation intercantonale.
- troisièmement, **le manque de cohérence entre la réduction du soutien fédéral aux agglomérations dans leur ensemble et l'adoption du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)** en février 2017, que les entreprises genevoises ont par ailleurs soutenu. En effet, la brochure de vote sur le FORTA précisait qu'un montant de 390 millions de francs par an serait dédié au trafic d'agglomération, soit au total près de 1.6 milliards de francs sur quatre ans, contrairement aux 1.12 milliards de francs projetés pour les projets de troisième génération.

La CCIG regrette la position de la Confédération par rapport aux faibles moyens alloués au Projet d'agglomération 3 qui met en péril les projets d'infrastructure de transports sur lesquels se projette le territoire du Grand Genève depuis plus de 15 ans.

2. Estimez-vous que certains aspects n'ont pas été suffisamment pris en considération ?

La CCIG soutient la position du Conseil d'Etat genevois qui, dans sa réponse à ladite consultation, demande que l'équipe du Projet d'agglomération Grand Genève prenne à l'avenir part activement aux différents groupes de travail mis en place par l'Office fédéral du développement territorial pour définir les modalités d'évaluation et les différents critères utilisés.

¹ Grand Genève (2016) : *Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, Annexe 4*

² OFS (2016) : *Scénarios de l'évolution de la population des cantons 2015-2045*

Le but étant de mieux présenter les complexités de notre agglomération afin de rendre attentives les autorités fédérales aux multiples enjeux transfrontaliers de la région franco-valdo-genevoise.

Programme en faveur du trafic d'agglomération, 3^e génération

3. Avez-vous des observations sur l'état des lieux présenté ?

Le développement des agglomérations et de leur infrastructure, y compris la desserte avec un centre urbain revêt une importance cruciale pour la prospérité économique du canton.

Afin de promouvoir et accompagner le développement de secteurs stratégiques comme celui de la Genève internationale, de l'aéroport de Genève ou du Palais des expositions et des congrès de Genève (Palexpo), le canton de Genève a besoin d'infrastructures fiables, sûres, confortables et en capacités suffisantes.

Il convient de souligner que la qualité de la desserte du quartier des Organisations internationales représente un élément-clé de l'attractivité de la Genève internationale. Par ailleurs, il est prévu que près de trois milliards de francs seront investis ces prochaines années dans une quinzaine de chantiers situés autour du Palais des Nations. Ces travaux porteront sur la rénovation et l'extension de bâtiments actuels ainsi que sur la réalisation d'équipements culturels, d'école, de logements et d'infrastructures de transport.

L'aéroport de Genève constitue une infrastructure d'importance centrale pour l'économie du canton et de la région. Les entreprises genevoises doivent impérativement pouvoir compter sur une desserte aérienne optimale. Il en va de même pour la desserte de l'aéroport en transports collectifs, en particulier tôt le matin et tard le soir. L'aéroport et son infrastructure doivent pouvoir se développer pour répondre à la demande. Par ailleurs, il s'agit d'accompagner l'évolution de l'aéroport par le biais du plan sectoriel des infrastructures aéronautiques qui demande une action coordonnée entre les autorités fédérales, le canton de Genève et l'exploitant de l'aéroport.

Le pôle de développement du CERN et Palexpo contribuent au rayonnement des sciences, de la culture, des arts, du sport ou des activités philanthropiques, bien au-delà des frontières suisses. Or le développement de l'infrastructure englobant ces secteurs stratégiques – y compris une desserte (transfrontalière) efficace – est indispensable pour la prospérité économique du canton.

Eu égard à ce qui précède, la CCIG demande que les besoins en infrastructures structurantes de ces secteurs stratégiques, intimement liés au développement économique du canton et de la région, soient mieux pris en compte dans l'arrêté fédéral définitif qui sera validé par le Conseil fédéral.

4. Êtes-vous d'accord avec le déroulé du processus d'examen des projets d'agglomération de troisième génération ? Si non, quels sont pour vous besoins d'adaptation ?

La CCIG soutient la position du Conseil d'Etat genevois qui critique que le déroulé du processus d'examen du Projet d'agglomération 3 n'a pas permis d'aborder les différentes discussions, tant techniques que politiques, de manière équilibrée. Les délais de réponse très restreints ont fortement limité les possibilités d'échange et de discussion entre les différents partenaires du projet d'agglomération du Grand Genève.

5. Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen par la Confédération ? Si non, quels sont pour vous les besoins d'adaptations ?

La CCIG est en désaccord avec l'évaluation faite de la Confédération sur le Projet d'agglomération 3 du Grand Genève.

A ce stade, plusieurs choix de la Confédération interpellent, à l'exemple de l'axe tram entre la Place des Nations et l'interface multimodale P47 (mesure 6621.3.086), essentiel pour la Genève internationale, qui n'a pas été retenu comme mesure prioritaire. C'est également le cas des

projets transfrontaliers de tramway et de bus à haut niveau de service, indispensables au fonctionnement de l'agglomération toute entière.

Raison évoquée : l'impact principal des mesures doit se localiser sur le territoire suisse. Or, la CCIG souligne qu'une appréciation prudente du critère de l'impact dans un contexte transfrontalier comme celui de Grand Genève s'impose. Les territoires sont interdépendants, avec des conditions économiques et juridiques différentes, ce qui contribue certainement à la lenteur de certains processus et du démarrage des mesures et actions, comparé à une agglomération régulée dans un contexte national.

La CCIG demande que l'appréciation des conditions d'application du critère de l'impact soit reconsidérée par les autorités fédérales. De manière générale, les difficultés nées du caractère transfrontalier de l'agglomération doivent mieux être prises en compte et valorisées dans le cadre de l'évaluation globale du Projet. Par ailleurs, la CCIG souligne les efforts engagés en matière de coordination et de mise en œuvre par les partenaires suisses et français.

Enfin, la CCIG s'étonne du co-financement de certaines mesures situées sur le sol français, par exemple de la réalisation de l'interface et du pôle d'échange multimodal de la gare de La-Roche-sur-Foron, mais pas du pôle d'échange multimodal de la gare de Reignier, qui se situe pourtant sur le tracé de la ligne reliant La-Roche-sur-Foron à l'agglomération centrale.

6. Avez-vous des observations relatives à certains projets d'agglomération ou certaines mesures en particulier ?

La CCIG ne comprend pas la diminution drastique des co-financements escomptés pour les projets lourds et urgents d'infrastructure de transports collectifs et des aménagements y afférents. Deuxième grande agglomération de Suisse, le Grand Genève serait ainsi avant dernier des grandes agglomérations en ce qui concerne le montant cumulé des contributions fédérales aux Projets d'agglomération 1, 2 et 3.

En vertu des éléments mentionnés ci-dessus, la CCIG souhaiterait qu'un certain nombre de mesures non prises en compte soient intégrées en catégories A, Ae et B. Elle appuie ainsi la demande du Conseil d'Etat de voir ré-évaluées 11 mesures en liste A, deux mesures en liste Ae et deux mesures en liste B (cf. réponse du Conseil d'Etat genevois).

Autres remarques

7. Quelles autres remarques relatives au projet en consultation souhaitez-vous formuler ?

Pas de commentaire

8. Synthèse

La CCIG exprime l'urgence ressentie par les acteurs économiques genevois d'améliorer les conditions-cadres de l'économie, par la livraison au plus vite des infrastructures de transports structurantes prévues par le Projet d'agglomération 3 et par la mise en œuvre des services nécessaires.

En appui de la prise de position du Conseil d'Etat genevois, la CCIG demande à ce que les mesures situées sur le territoire français, vaudois et genevois pour lesquelles une demande a été formulée auprès de l'Office fédéral du développement territorial le 20 février 2018 soient repriorisées.

Il convient également de rappeler qu'avec 3 millions de déplacements quotidiens, dont seulement 10% en transports en commun, la mobilité durable dans le Grand Genève a encore du chemin à parcourir.

La CCIG souhaite que la dimension transfrontalière du Grand Genève et les complexités du territoire soient mieux prises en compte dans le cadre des Projets d'agglomération de la troisième génération. Genève et sa région transfrontalière connaissent une croissance démographique très

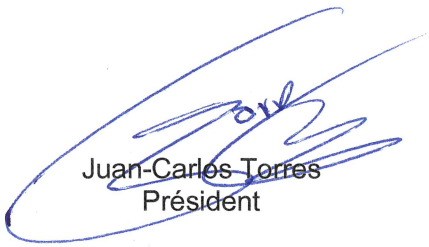
importante, fruit d'un dynamisme économique qu'il convient de soutenir et d'accompagner au mieux.

La nécessité d'investir dans l'infrastructure des agglomérations est avérée. L'économie et la société dans son ensemble en profitent et il est important que le développement des agglomérations puisse accompagner au mieux la croissance économique et démographique attendue dans les décennies à venir.


Pour que Genève puisse continuer à assurer pleinement son rôle de centre économique et de seul canton romand contributeur à la péréquation nationale, la Confédération doit veiller à doter le canton et sa région des infrastructures dont il a besoin pour accompagner son développement économique et démographique.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces éléments, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Juan-Carlos Torres
Président



Nathalie Hardyn
Directrice adjointe